

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 613 684

②1 N° d'enregistrement national :

87 05176

⑤1 Int Cl⁴ : B 62 H 1/00.

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 9 avril 1987.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 41 du 14 octobre 1988.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : BEYLET Daniel et HAUSHALTER Gé-
rard. — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Daniel Beylet ; Gérard Haushalter.

⑦3 Titulaire(s) :

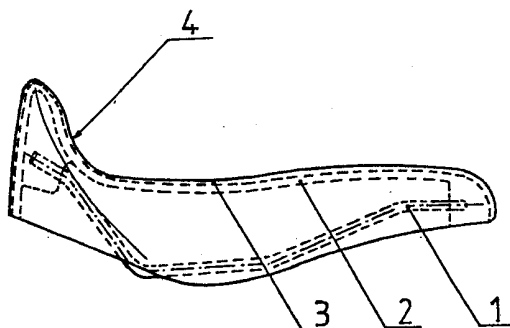
⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Metz-Patni.

⑤4 Selle de cyclisme à appui fessier.

⑤7 L'invention concerne une selle de cyclisme éliminant les
causes du syndrome d'hyperpression fonctionnel externe de la
rotule du genou.

Elle est constituée d'un châssis 1 soutenant l'ensemble
d'une coque 2, habillée d'un revêtement souple 3 et pourvue
d'un rebord postérieur 4 à relief anatomique sur lequel s'ap-
puient fesses et sacro-coccyx.

Le dispositif selon l'invention est particulièrement destiné à
l'usage sportif et compétitif du cyclisme.



FR 2 613 684 - A1

D

La présente invention concerne un dispositif pour prendre appui sur la partie postérieure d'une selle cycliste pour limiter le déplacement de l'ensemble hanche-bassin-fessiers.

Le pédalage sur une selle entraîne un mouvement de translation 5 de l'ensemble hanche-bassin-fessiers d'environ 6 cm sous forme de huit qui provoque des frottements au niveau du périnée, un très grand déplacement du genou dans l'espace, et une ouverture de l'angle d'extension maximale du genou supérieure à 165° - 170° où à lieu le syndrome d'hyperpression fonctionnel externe de la rotule. 10 Ces phénomènes ont été mis en évidence par les travaux de biomécanique du sportif par le Docteur G. HAUSHALTER dans le livre "Le pied du cycliste". FIG.4 Déplacement de l'ensemble hanche-bassin lors des différentes phases du pédalage.

Certaines selles traditionnelles comportent des zones à dureté 15 variable permettant d'augmenter le confort du cycliste mais n'éliminant pas les causes fonctionnelles de ces nuisances.

Le dispositif selon l'invention permet de remédier à ces inconvénients. Il comporte en effet ; un châssis (1) soutenant l'ensemble selle et assurant la liaison avec la tige de selle, une 20 coque (2), un revêtement souple (3), un rebord postérieur (4) faisant partie de la coque (2), sur lequel s'appuient fesses et sacro-coccyx. Le rebord postérieur stoppe le recul de l'ensemble hanche-bassin. Le frottement du périnée est réduit. L'angle d'ouverture maximale lors de la phase d'extension du membre inférieur 25 est réduit, de façon à ne pas dépasser 165° à 170° , ceci ménageant l'usure prématurée de la rotule. FIG.5 Déplacements réduits de l'ensemble hanche-bassin lors des différentes phases du pédalage. La transmission de l'effort se réalise de façon optimale depuis l'ensemble hanche-bassin jusqu'au niveau de la zone d'appui de 30 l'avant pied par l'appui sacro-coccygien direct contre le rebord anatomique de la selle permettant d'utiliser un apport d'énergie mécanique supplémentaire. Le rebord postérieur de la selle transmet directement l'énergie musculaire produite par la partie du corps susjacent. La forme du rebord ressemble à un epsilon évasé ; 35 il accueille ainsi de façon rigoureuse l'appui de l'ensemble dynamique hanche-bassin-fessiers en action. FIG.1 et 3.

Selon une forme de réalisation préférentielle, le rebord constitue une partie de la selle, une zone de plus grosse épaisseur assurant la rigidité et la fixation avec le châssis. Le dispositif peut être réalisé en métal pour le châssis (1), en matière plastique pour la coque (2), en mousse et en cuir pour le revêtement souple (3). La forme de la coque est obtenue en une seule opération de moulage par déformation, celle du châssis par déformation du métal, le revêtement souple par découpage, tension et collage.

La figure 1 représente, en coupe, le dispositif selon
10 l'invention.

La figure 2 représente, en vue de côté, le dispositif selon l'invention.

Le dispositif représenté sur la figure 1 comporte un châssis (1) ayant des dimensions de l'ordre de 0,7 cm de diamètre, 4,2 cm
15 de largeur et 26 cm de longueur dont les deux extrémités sont en contact avec la coque. Une coque (2) de dimensions de l'ordre de 28 cm pour la longueur, de 15 cm pour la largeur et la hauteur s'appuie en ses deux extrémités sur le châssis (1) par un point
à l'avant et deux points à l'arrière. Un revêtement souple d'épais-
20 seur variable de 1 à 3 mm découpé aux dimensions de la coque plus 1 cm pour le collage après avoir été tendu sur celle-ci.

Le dispositif selon l'invention est particulièrement destiné à l'usage sportif et compétitif du cyclisme.

REVENDICATIONS

1) Selle de cyclisme caractérisée en ce qu'elle comporte un rebord anatomique 4 ou vient se caler l'ensemble dynamique hanche-bassin-fessiers constituant un appui fessiers.

2) Selle selon la revendication 1 caractérisée en ce que le rebord anatomique 4 moulé dans la coque 2, constitue une partie intégrante de la selle, une zone plus élevée formant l'appui.

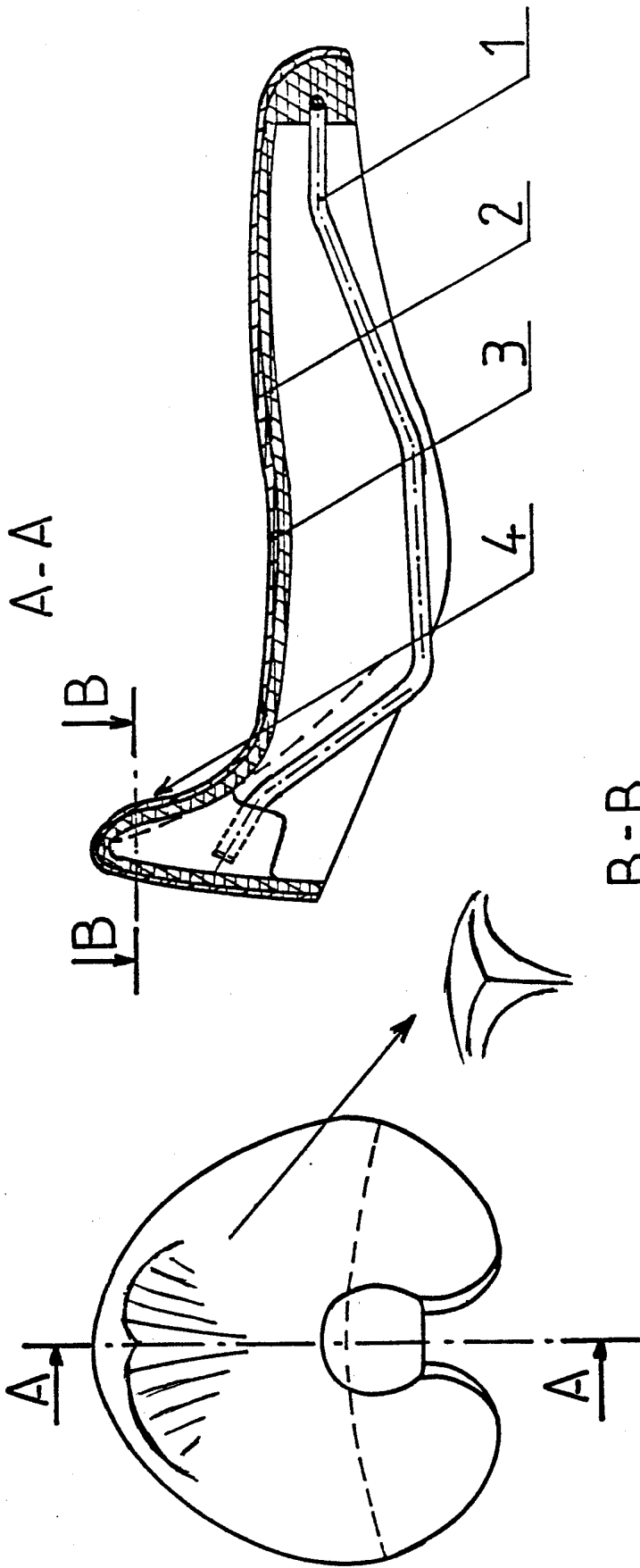


FIG:1

B-B

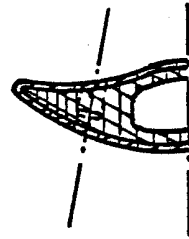


FIG3

FIG:2

FIG 4

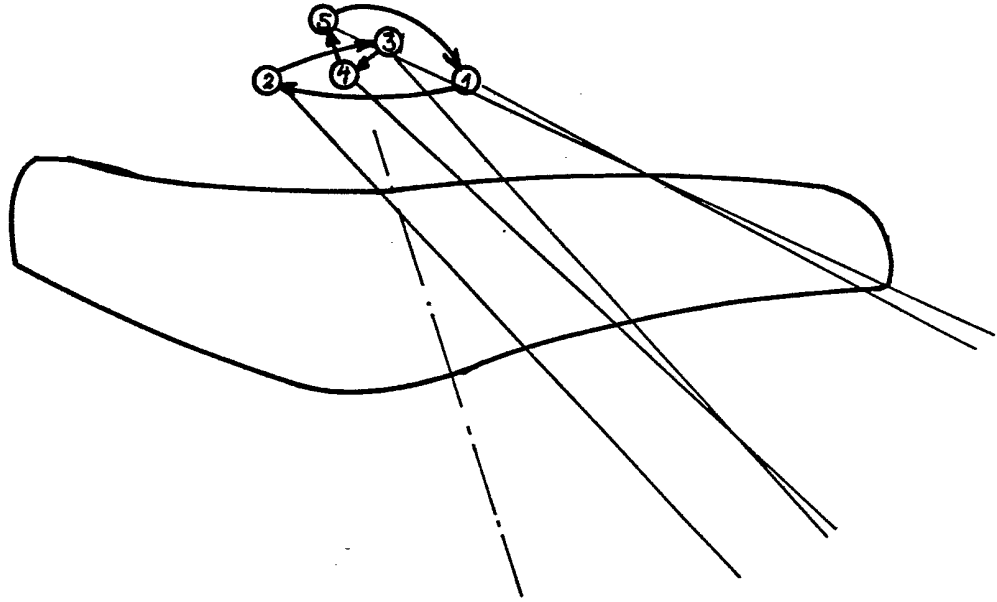


FIG 5

